



Mairie  
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette  
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25  
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com  
[www.valgelon-la-rochette.com](http://www.valgelon-la-rochette.com)

2022/04/10

République Française

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

### Objet

Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Commune et le Centre communal d'Action Sociale

Date de convocation  
6 mai 2022

Date d'affichage  
20 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de présents :	25
Nombre de votants :	29
Exprimés :	29

Le quatorze mai deux mil vingt deux à neuf heures

En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

**Présents :** David ATES, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ESCOFFIER ATES, Olivier GUILLAUME, Morgane ALVES DIAS, Jean-Marc DEBAUGE, Mathilde GAZZA, Christophe DUTHEIL, Carine PIBOULEU, Thierry MONTEL, Véronique CORTES ROUX-LATOUR, Céline BORDIER, Elodie VANACKERE, Florence YSARD JACOB, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Véronique LEPRUN, Jean-Claude BENGRIBA, Annie GONTARD, Virgile FIELBARD, Fabien GARCIA, Patrick CHARLES

**Procurations :** Sarah COMMUNAL à Véronique LEPRUN, Lionel FUENTES à Christophe DUTHEIL, Gilles GLAREY à Mathilde GAZZA, Delphine LAINÉ à Annie GONTARD

Madame Emmanuelle ESCOFFIER ATES a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Conseiller Municipal Délégué expose,

Les élections professionnelles de renouvellement des instances paritaires se dérouleront le 08 décembre 2022. Au regard des effectifs au 1er janvier 2022, la Commune a l'obligation de mettre en place un comité social territorial local (anciennement comité technique – CHSCT).

L'installation de ce comité social territorial devra intervenir à la suite du prochain renouvellement des représentants du personnel aux instances consultatives du 08 décembre 2022.

L'article L251-7 du Code général de la Fonction Publique prévoit qu'un comité social territorial commun compétent pour tous les agents territoriaux peut être mis en place, lorsque l'effectif global employé est au moins de cinquante agents, par délibérations concordantes des organes délibérants de chaque collectivité ou établissement concerné :

- 1) soit par une collectivité territoriale et un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité ;
- 2) soit par un établissement public de coopération intercommunale et l'ensemble ou une partie des communes membres de cet établissement ou d'une partie des établissements publics qui leurs sont rattachés.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la Commune et du CCAS. Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé au 1er janvier 2022 :

- commune = 68 agents,
- C.C.A.S.= 15 agents,

permettent la création d'un Comité Social Territorial commun.

Accusé de réception en préfecture  
073-200086882-20220514-Del20220410-DE  
Date de réception préfecture: 01/06/2022

Il est proposé la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la Commune et du C.C.A.S.



2022/04/10

2

Mairie  
1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette  
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25  
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com  
[www.valgelon-la-rochette.com](http://www.valgelon-la-rochette.com)

Il est proposé la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la Commune et du C.C.A.S.

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ DÉCIDE la création d'un Comité social territorial commun compétent pour les agents de la Commune et du CCAS

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)	NPPV
0	0	29	0

Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
David ATES

